

Le budget—M. Rompkey

de cette façon étant donné que les autres établissements de prêts se mettent maintenant à offrir les services dont la rentabilité a été prouvée par la BFD. Néanmoins, nous pensons que ce service est des plus utiles pour les clients de la Banque et qu'il nous faut en accepter le prix.

L'élargissement progressif du rôle de banque marchande de la BFP sera très utile aux petites entreprises à la recherche de capitaux. En devenant de plus en plus une banque d'investissement, le BFD pourra mieux répondre aux besoins de capitaux et autres besoins financiers des petites entreprises prometteuses. Ce sont ces entreprises sur lesquelles nous comptons pour innover qui ont le plus de mal à obtenir des fonds. En gros, la Banque conclura des marchés pour ces petites entreprises. Elle leur obtiendra un plan de financement moyennant certains honoraires ou pourra s'assurer une participation directe en achetant des actions dans ces sociétés ou des options d'achat d'actions.

En conclusion, je tiens à répéter que, selon moi, ce budget tient compte de l'importance énorme des petites entreprises dans notre économie. La relance dépend en grande partie d'elles. Elles ont la souplesse voulue pour se lancer rapidement dans des opérations spéculatives prometteuses. Elles font figure de novateurs en offrant de nouveaux produits et de nouveaux procédés et elles forment le réseau de fournisseurs qui permettent aux plus grosses entreprises de survivre. On a souvent fait remarquer que la plupart des emplois sont créés par les petites entreprises. Ce budget, en leur apportant une aide importante, nous aidera, c'est évident, à réaliser notre objectif primordial, offrir des emplois à long terme valorisants aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Je tiens de nouveau à féliciter le ministre des Finances d'avoir offert aux petites entreprises canadiennes un ensemble de mesures fiscales et d'autres stimulants qui leur permettront de prendre de l'expansion et de prospérer. Ce budget a répondu aux besoins et aux attentes des petites entreprises. Si elles profitent des possibilités qui leur sont offertes, et je n'en doute pas une seule seconde, la capacité industrielle du Canada en sera d'autant améliorée.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé des petites entreprises. Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à l'un de mes électeurs, la Banque fédérale de développement lui signalait qu'il devrait lui verser \$3,950 pour que l'on termine l'étude de sa demande d'aide financière. Par contre, si j'en crois le document que m'a fait parvenir ce matin le directeur des affaires publiques, les banques à charte n'ont pas pour politique de demander des frais de dédit ou une commission d'engagement sur les prêts, si ce n'est, peut-être, dans le cas d'un prêt de plusieurs millions de dollars offert à un taux fixe.

La Banque fédérale de développement cessera-t-elle de demander une commission de ce genre aux Canadiens qui s'adressent à elle pour obtenir des prêts?

M. Rompkey: Monsieur le Président, avant de répondre à cette question, j'aimerais que le député me donne de plus amples renseignements. Je peux lui assurer que je soumettrai cette question à la Banque. En gros, les membres du comité consultatif que j'ai formé estiment que les biens donnés en nantissement sont trop élevés et les petites entreprises, surtout celles des régions rurales où il n'y a aucune concurrence, n'ont pu profiter de ce service. D'ailleurs, l'étude effectuée par la

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui n'est certainement pas le plus grand défenseur des banques à charte, a conclu la même chose. Je n'ai pas tenté de demander à la Banque fédérale de développement de répondre aux besoins de la petite entreprise, car généralement parlant elle le fait déjà. Ainsi, 23 p. 100 de son portefeuille se trouvent dans le secteur du tourisme, secteur principalement constitué de petites entreprises.

Cependant, je serai heureux d'étudier le cas soulevé par le député, car je sais que ses craintes sont sincères. Je crois, cependant, que, dans le passé, la BFD a été un prêteur de dernier recours, mais qu'elle a mis l'accent sur la petite entreprise, et dans mon intervention de ce matin, j'ai simplement signalé que nous voulions qu'elle assume à l'avenir un plus grand rôle encore dans ce domaine.

M. Lewis: Voici donc ma question, monsieur le Président: la Banque fédérale de développement va-t-elle cesser d'exiger des frais de dédit?

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ignorais qu'elle en exigeait. J'ai entrepris de me renseigner, mais je voudrais savoir exactement de quoi il retourne avant d'en dire plus. A ma connaissance, ce n'est pas une pratique courante.

M. Domm: Monsieur le Président, nous avons été tous fort intéressés par l'annonce du ministre lorsqu'il a dit que, dorénavant, la Banque fédérale de développement s'intéresserait davantage au monde des affaires, c'est-à-dire qu'elle participerait au capital-social des petites entreprises comme actionnaire minoritaire ou qu'elle fournirait des capitaux-propres à ces entreprises. S'agit-il d'une nouvelle version de ce qui s'est passé dans le cas de Nordair ou de Maislin où, pour sauver des entreprises dans une situation désespérée, le gouvernement intervient en investissant des deniers publics en contrepartie de quoi il obtient une participation. Voilà qui fait penser à General Motors et compagnie.

Je vais aller droit au but: quand la Banque fédérale de développement investit dans une petite entreprise, cette petite entreprise peut-elle racheter la part de la Banque sans être obligée de payer une prime, sans être pénalisée et sans donner préavis? Autrement dit, si la Banque fédérale investit dans une entreprise pour l'aider à surmonter ses difficultés, étant donné que c'est le gouvernement qui intervient dans le secteur privé, l'entreprise en question peut-elle la rembourser sans lui donner préavis et sans être obligée de verser une prime ou une pénalité?

M. Rompkey: Monsieur le Président, il importe de ne pas oublier le principal objectif proposé par le budget. Il est bien dit dans ce budget que l'entreprise privée est le moteur de l'économie, que c'est elle qui doit assurer la relance. J'irais jusqu'à dire que la petite entreprise est le nerf de l'économie et c'est cela même que nous tâchons d'expliquer ce matin.

Mais il saute aux yeux que nous préférons que ce soit le secteur privé qui assure seul cette relance. Or s'il a besoin d'aide, sous quelle forme allons-nous la lui accorder? Je ne crois pas qu'il serait de bon ton, pour une banque, de commencer par acquérir des actions ou des parts dans une entreprise. S'il est possible de trouver des capitaux privés, à mon avis, ce serait préférable. Dans ma région j'ai vu des cas où la transaction ne pouvait pas se faire autrement et le député a dû en voir lui aussi. Par conséquent, il y a moyen d'acquérir des intérêts dans l'entreprise.